L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS UNIS, PORT COMPRIS:

12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

es Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner peuvent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot assorti de Meubles de Bureau de valeur, etc.

Merris Building and Land Improvement Association vs Vikol Mining Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 95,686—En vertu d'un ordre de vente en date du — mai 1912, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 22 mai 1912, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt de la rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de bureau assortis consistant en pupitre, tables, chaises, porte-chapeaux, éventail électrique, divers, etc., suivant inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
James Legendre, avocat pour la demanderesse.
11 mai—11 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal No 4929 rue Freret entre Robert et Upperline.

Board of Trustees of the Douglas Park Mission of the Methodist Episcopal Church South vs Hattie B. Langworthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,430—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre en cette ville, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1 mesurant trente pieds de face à la rue Freret sur quatre vingt-douze pieds neuf pouces en profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes bâtisses et améliorations, droits, voies et servitudes qui en dépendent. Le dit lot forme l'encoignure des rues Robert et Freret et est composé de parties des lots originaux 20, 21 et 22, suivant un plan de C. M. Williams, député voyer de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Woodville & Woodville, avocat pour la demandeur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal 4605 rue Carondelet, formant le coin de la rue Cadiz (îlet des rues Valence et Baronne.)

M. Waldo Mayer vs Otto B. Schesanfeldt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,314—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juin 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou parcelle de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré portant le numéro municipal 439, borné par les rues Carondelet, Cadis, Baronne et Valence. Ledit morceau ou parcelle de terre forme le coin des rues Carondelet et Cadix, et mesure soixante cinq pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Cadiz de cent vingt pieds. Ladite pièce ou parcelle de terrain forme la plus grande partie du lot de terrain désigné par la lettre E d'un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 29 février 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
B. J. Mayer, avocat pour le demandeur.
10 mai—10 12 17 24 31—juin 7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos Municipaux 2709-2715 Place Belmont,

(Dans l'îlet des rues Magnolia et Toledano et l'avenue Claiborne.)

Joseph L. Weiss versus Pelican Realty Co et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 100,273 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 6 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre E dans l'îlet E, borné par les rues Magnolia et Toledano, la Place Belmont et l'avenue Claiborne, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 22 mars 1910, dressé par D. E. Seghers et fils, voyers annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 24 mars 1910, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de cinquante-huit pieds de la rue Magnolia et mesurant soixante pieds de face à la place Belmont, la même largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles de soixante pieds, étant composé de la plus petite portion du lot trente et un, le tout du lot original No trente et la plus grande portion du lot original No vingt neuf sur un devis et certificat d'arpentage dressé par L. Oancy, voyer, le 6 mars 1909, une copie lithographiée est annexée à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 24 mars 1910.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous et A. D. Danziger, avocats pour le demandeur
3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant le No Municipal No 2306 rue St Philippe, entre les rues Miro et Tonti.

George G. Delvaille vs Josephine Monde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,041—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes, et dépendances qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No municipal 2306 rue St-Philippe, dans le carré borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Miro et Tonti, désigné par le No Quatorze sur un plan par H. L. Pilié, arpenteur, daté du 13 juin 1859 et déposé en l'étude de A. Hero, suivant lequel plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Emile Pomès, avocat pour le demandeur.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 1035 West Bayou St-John Road.

German American Homestead vs Henry Ehninger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,129 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 mai 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur le Bayou St-Jean dans le carré No 468, et mesure soixante-treize pieds huit pouces de face à la route du Bayou St-Jean West, soixante-quatorze pieds dix pouces et cinq lignes de largeur en arrière, sur une profondeur de cent quatre-vingt-quinze pieds dix pouces quatre lignes sur la ligne de côté le divisant de la propriété appartenant autrefois à Auguste Grégoire, et cent quatre-vingt-onze pieds dix pouces sur la ligne de côté opposé le divisant de la propriété de la succession de John B. Lemaire. Le tout suivant croquis et certificat d'arpentage dressés par Edgar Pilié, voyer, datés du 31 août 1907, une copie desquels est annexée à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 27 décembre 1910.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Roger Meunier & Hyman Mithoff, avocats pour la demanderesse.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos municipaux 930 et 932 rue Dupré, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Industrial Homestead Association vs M. et Mme Milton J. Villarrubia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,352—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juin 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un dans le carré numéro 374, et borné par les rues White, Dupré, Dumaine et St-Philippe, lequel lot mesure trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Dupré sur cent quarante et un pieds sept pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur ladite propriété portent les numéros municipaux 930 et 932 de la rue Nord Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
A. D. Danziger, avocat pour la demanderesse.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Sixième District.

Sur la rue Joseph, entre les rues Hurst et Garfield, carré Arabella.

1° Lot vacant, 40'x120'.
2° Lot vacant, 60'x120'.
3° Lot, 40'x120' avec les bâtisses et améliorations, etc.

Portant le No municipal 1448 rue Joseph.

James Brown vs Mlle Carrie S. Frerer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier: Une certaine pièce ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 58 borné par les rues Joseph, Garfield (autrefois Jennet), Arabella et Hurst, la dite pièce ou parcelle de terrain commence à une distance de cent trente pieds du coin des rues Garfield et Joseph s'étendant vers la rue Hurst, mesurant (40) quarante pieds de face à la dite rue Joseph sur cent vingt pieds (120') en profondeur entre lignes parallèles.

Second—Une certaine parcelle de terrain avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de la ville de la Nlle Orléans, dans le carré No 58, borné par les rues Joseph, Garfield, (autrefois Jennet, Arabella et Hurst, laquelle parcelle de terre se trouve à une distance de quatre vingt-dix (90) pieds de l'encoignure des rues Joseph et Hurst et mesure soixante pieds de face sur la rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; ladite parcelle de terrain est composée de tout le lot No quatre et dix pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur pris dans le lot No 5 sur un plan particulier, annexé à un acte d'hypothèque exécuté devant Charles G. Andry, notaire en cette ville le 9 janvier 1890,

Trois—Une certaine pièce ou portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situs dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 58, borné par les rues Joseph, Garfield [autrefois Jennet], Arabella et Hurst, et commence à une distance de quatre vingt-dix pieds du coin de la rue Garfield [autrefois Jennet] et s'étendant vers la rue Hurst, mesure quarante pieds [40] de face à ladite rue Joseph sur cent vingt pieds [120'] de profondeur entre lignes parallèles; les bâtisses et améliorations sur ladite parcelle de terre comprennent le cottage portant le No municipal 1448 rue Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.
20 av—20 21 26—mai 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 1009 et 1011 rue St-Antoine, entre les rues Bourgogne et Nord Rempart.

Francis D. Charbonnet Junior vs Raymond Delord.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100,517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 268, borné par les rues Nord Rempart, Bourbon, Bourgogne et St-Antoine, désigné par la lettre B et mesurant quarante-neuf pieds et onze pouces de face à la rue St Antoine sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
H. W. Bierhorst, avocat pour le demandeur.
18 mai—18 24 31—juin 7 14 19 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de Meubles de Bureau assortis, etc., Coffre-Fort en Fer, 2 Machines à Ecrire, Bail et Droit d'Occupation.

Merris Building & Land Improvement Association Limited vs Ansley and Ansley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 98,895—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, le 1er juin 1912, à 10:30 heures A. M, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au Bureau appartement No 413 "Hennen Building", encoignure des rues Carondelet et Commune—

I. Un lot de meubles de bureau assortis, accessoires, etc., incluant deux machines à écrire, coffre-fort en fer, etc., suivant inventaire enregistré.

II. Le terme non expiré du bail dudit bureau, chambre No 413, ledit bail expirant le 30 septembre 1912, le loyer étant de 65 dollars par mois, payable mensuellement, et à défaut de vente dudit bail, il sera alors offert en vente.

III. Le droit d'occupation dudit bureau depuis la date de vente jusqu'au 30 septembre 1912.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
James Legendre, avocat pour la demanderesse.
21 mai—21 27—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF.

OCCASION SPLENDIDE

Pour Acquérir un Superbe Immeuble, dans la Plus Jolie Partie du Sixième District,

VOISINAGE ARISTOCRATIQUE,

—Consistant en—

Résidence Neuve et Moderne à Deux Etages,

Portant le Numéro Municipal 1305 rue Pine, encoignure de la rue Plum,

Dans l'îlet des rues Broadway et Poplar,

A un Ilet Seulement de Broadway,

Convenable à et près de nouvelle Ecole, Université Tulane, Couvent des Ursulines, Eglises, Chars Clio, Carondelet, Collisée, St-Charles Ceinture.

Le rez-de-chaussée contient Grande Véranda, Vestibule, Salon, Bibliothèque, Salle à Manger, Cuisine, Office et Cabinets.

Le premier étage contient Grand Balcon, Vestibule, quatre Grandes Chambres à Coucher avec Alcove pour Effets dans chacune, Chambre à Couture, et Grande Chambre à Bain.

Maison Détachée avec Chambre de Domestique, etc., etc.

TERRAIN—42' 6" sur 120'.

Voyez le plan exposé à la Bourse des Propriétés Foncières. Clefs et plans détaillés et spécifications peuvent être obtenus au Bureau de la Greater New Orleans Homestead Association,

No 512 CANAL-LOUISIANA BANK BUILDING.

Greater New Orleans Homestead Association vs B. H. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,388—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 15, borné par les rues Pine, Poplar, Broadway et Plum, et désigné comme lot No 22, ledit lot formant l'encoignure des rues Pine et Plum, et mesure quarante deux pieds six pouces de face à la rue Pine sur une profondeur et façade à la rue Plum de cent vingt pieds et en égale profondeur sur la ligne opposée le divisant du lot No 21 sur une largeur de quarante-deux pieds six pouces sur la ligne arrière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Henry Mooney, avocat pour la demanderesse
17mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans le Cinquième District,

Face sur la rue Tèche, (îlet borné par les rues Socrates, Ptolemée et l'avenue Brooklyn).

Frank Lecourt vs Nicholas W. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 100 512—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terrains situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 246, bornés par les rues Tèche, Socrates et Ptolemy et l'avenue Brooklyn, les dits lots sont désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 et mesurent comme suit: lots 16, 19 et 20 mesurent chacun 31 pieds onze pouces et cinq ligne de face à la rue Tèche sur 127 pieds 10 pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, lot 17 mesure 32 pieds 5 lignes de face sur la rue Tèche sur 127 pieds 10 pouces et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles; le lot 18 mesure 32 pieds six lignes de face à la rue Tèche sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes en profondeur, entre lignes parallèles. Le tout comme apparaît sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 15 mai 1895, annexé un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 19 mai 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Emile Pomès, avocat du demandeur.
18mai—18 24 31—juin 7 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 639—Division A.—Attendu que Mme Mary Bauder Donnelly, veuve de James Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datif dans la succession de feu James Donnelly, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John L. Feilo, avocat.
16 mai—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Grand Piano Droit de Valeur de Cable-Nelson et Meubles de Maison, Etc.

Mme M. Monlezun vs William B. Mayer,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 97,455—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 4 juin 1912, à 10:30 a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir:

En mon entrepôt No 2105 rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Français.

Un Piano et Tabouret, 2 Berceuses et Ameublement de Salon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière criée ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant caution avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt au taux de 5 0/0 par an de la date de vente jusqu'au paiement. L'acquéreur aura cependant à déduire du montant de son enchère et payer comptant au moment de la vente, les frais et charges dudit procès et vente, soit environ $35.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
A. D. Danziger, avocat pour la demanderesse.
22 mai—22 29—juin 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hermann Twilbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 100,650 — Division C—Attendu que Mme Katherine Yeage, veuve de Hermann Twilbeck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Twilbeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Henriques, avocat.
22 mai—22 26 31

Succession de Mme Dora B. Seelig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 100,648 —Division C— Attendu que Philip W. Seelig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dora B. Seelig, son épouse, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—A. D. Danziger, avocat.
21 mai—21 25 30

Succession d'Antoinette Tranchina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,302 — Division B.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par D. J. Tranchina, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier.— C. C. Friedrichs, avocat. mai—21 25 30

Succession de Mme Pauline Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,287—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Aaron Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Meyer S. Dreifus, avocat.
17 mai—17 21 26

Succession de Lawrence Klopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,557 — Division D — Attendu que Mlle Louise Kopp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Klopp, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — C. I. Denechaud, avocat.
17 mai—17 21 26

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 99,204 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snedgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — John Dymond Jr, avocat.
18 mai—18 22 27

Succession de Charles Eugène Montardier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,316—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles J. Théard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles J. Théard, avocat.
14mai—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

W. H. Openweyer versus National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,680—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par les receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — R. E. Milling, E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.
21 mai—21 26 31

Samuel P. Williams et al vs United Wireless Telegraph Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 97,816— Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Bank of Orleans, Receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — Frank N. Butler, Dart, Kiernan & Dart, avocats.
11 mai—11 18 20

G. A. Herang vs Consumers' Coffee Company of New Orleans, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 98,963—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Louis Knop, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le receveur.
16 mai—16 20 25